

FRANCE AUDIT

72 10 80
4x12

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LA TRANSFORMATION DE LA SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE HALISOL EN SOCIETE ANONYME

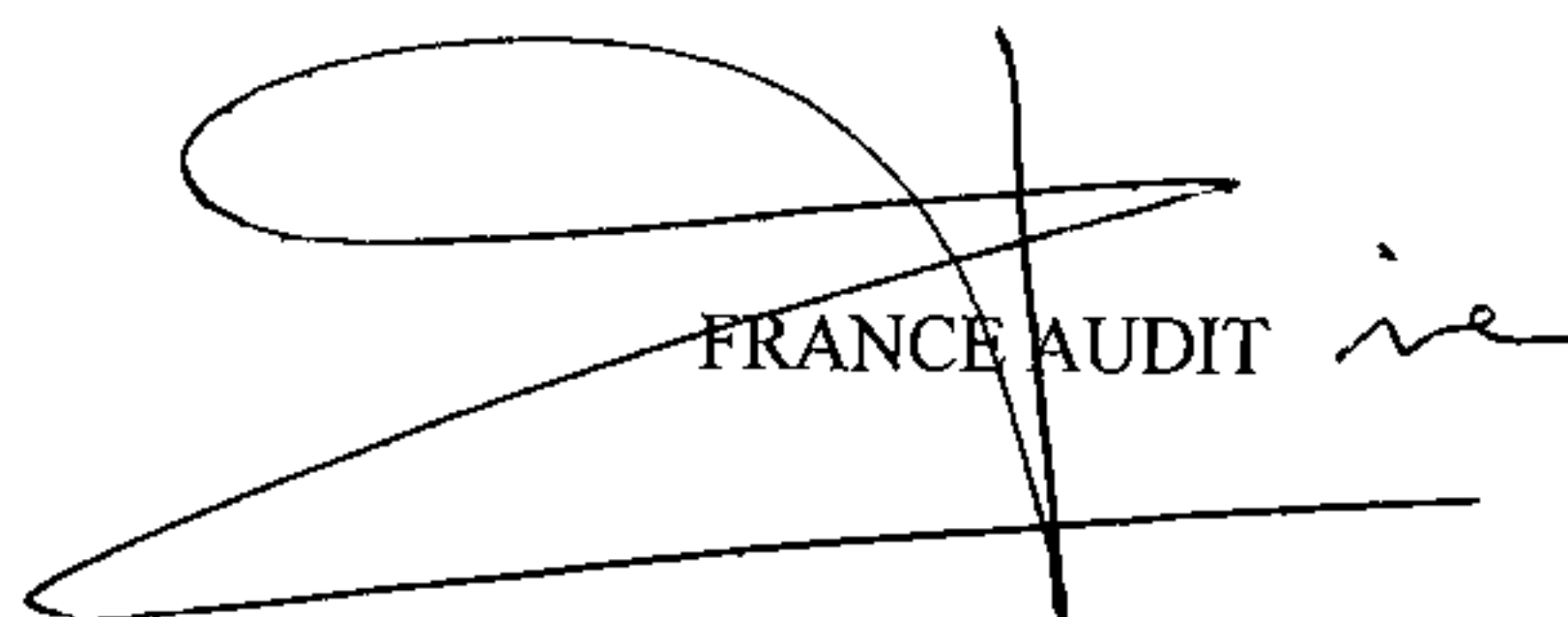
Mesdames, Messieurs les associés
de la société par actions simplifiée HALISOL
46, rue Boissière
75116 PARIS

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société par actions simplifiée HALISOL et en application de l'article L.225-244 du Code de Commerce, nous avons établi le présent rapport en vue de nous prononcer sur le montant des capitaux propres par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres des événements survenus entre la date des derniers comptes annuels et la date de notre rapport.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Fait à Paris le, 23 Juillet 2003


FRANCE AUDIT *ie*

Société de Commissariat aux Comptes. Membre de la Compagnie Régionale de Paris
Société anonyme au capital de € 300.000 - R.C.S. Paris B.337 817 628 00019
18, Rue de Madrid, 75008 Paris - Tél. : 33 (0)1.45.22.95.27 - Fax : 33 (0)1.45.22.02.22
E-mail : dpiro@franceaudit.fr